



ENSEIGNEMENT AGRICOLE



Brevet de technicien supérieur agricole BTSA

Durée de la formation en lycée agricole en formation initiale : 2 ans (ou 1 an en cas de dispense d'épreuves), avec la possibilité d'acquisition progressive des 120 ECTS en semestrialisation.

Voies de formation :

formation initiale sous statut étudiant ou apprenti, formation continue, validation des acquis de l'expérience.

Enseignements communs à toutes les spécialités :

Le tronc commun des BTSA permet d'acquérir des compétences pour appréhender des enjeux professionnels, économiques et sociaux, afin de devenir un professionnel responsable et un citoyen actif, capable de s'ouvrir aux autres et au monde et d'appréhender les transitions.

Nature du diplôme : diplôme national de niveau 5 (bac +2).

Atouts des établissements :

taille humaine, mises en situation professionnelle sur l'exploitation ou l'atelier technologique de l'établissement, vie étudiante et internat.



Poursuite d'études

- Préparer un second BTSA en 1 an, pour acquérir des compétences complémentaires
- La moitié des titulaires d'un BTSA poursuivent des études, majoritairement en **licence professionnelle (1 an)**
- De multiples opportunités existent également pour **intégrer une grande école :**

Je suis en 2^e année de BTSA*	Concours agro voie « BTSA et BTS » Concours spécifique en 2 ^e année de BTSA, ou après le BTSA, avec admission en école nationale d'agronomie précédée d'une année de classe agro-véto post BTSA et BTS dans un lycée agricole	Écoles nationales d'ingénieur agronome
	Concours véto voie « BTSA et BTS » Concours spécifique en 2 ^e année de BTSA, ou l'année qui suit l'obtention du diplôme, avec admission en école nationale vétérinaire précédée d'une année de classe agro-véto post BTSA et BTS dans un lycée agricole	Écoles nationales vétérinaires
	Concours paysage Possibilité de préparer le concours au sein d'une classe préparatoire ATS paysage en 1 an	Écoles nationales supérieures de paysage
	Concours agro voie « apprentissage »	Écoles nationales d'ingénieur agronome

*Plus d'informations sur les concours d'accès aux écoles nationales d'agronomie, vétérinaires et de paysage, notamment les spécialités de BTSA éligibles :

<http://concours-agro-veto.net> et <http://ecole-paysage.fr>

Les écoles privées d'ingénieurs relevant du ministère chargé de l'agriculture recrutent également à bac+2. Plus d'informations sur les passerelles existantes sur le site de chacune des écoles.

Comment s'inscrire ?

- Les demandes d'inscription dans les classes préparant au diplôme de BTSA des établissements publics et privés de l'enseignement agricole, en formation initiale scolaire ou en apprentissage, se font chaque année sur la plateforme nationale : <http://parcoursup.fr>



Aménagements paysagers

La spécialité aménagements paysagers forme à des emplois de managers de terrain dans la filière paysage, tant privée que publique, comme chef de chantiers, chef d'équipes, conducteur de travaux paysagers, technicien dans des services espaces verts et environnement des collectivités et dans une moindre mesure comme collaborateur de paysagiste concepteur.

123 formations réparties sur le territoire national



Elles sont proposées via Parcoursup, dont 83 en apprentissage.

Elles sont ouvertes aux titulaires d'un baccalauréat professionnel, technologique ou général.

Enseignements professionnels de la spécialité



Les compétences acquises couvrent toutes les étapes relatives à la conduite d'un projet d'aménagement paysager, de l'analyse de site à la gestion de chantier. L'acquisition de compétences techniques est importante, notamment celles concernant les végétaux au sein de l'écosystème « jardin », mais une part importante de la formation est relative à l'organisation et la gestion de chantiers. La formation fait également appel à la créativité nécessaire pour contribuer à l'élaboration ou à l'évolution d'aménagements paysagers.

Insertion professionnelle

→ **95%** des diplômés de cette spécialité, entrés sur le marché du travail, sont en emploi 33 mois après l'obtention du diplôme.

→ Secteurs d'emploi

Les entreprises du paysage, qui sont majoritairement des petites et des moyennes entreprises, fournissent deux tiers des emplois. Le secteur public représente environ un tiers des emplois.

→ Fonctions visées par le diplôme/spécialité

Les métiers principalement visés sont chef de chantiers, chef d'équipes, conducteur de travaux paysagers, technicien des espaces verts et dans une moindre mesure collaborateur de paysagiste concepteur.

**57%**

des diplômés dans cette spécialité poursuivent ou reprennent des études, dont 47% jusqu'au grade licence (licence professionnelle majoritairement)

Un enseignement de qualité en lien avec le vivant.

